



Reconnue d'utilité publique



## LIVRET D'ACCUEIL

---

Centre d'accueil de jour - **Paris IV**

Les  
Francs-Bourgeois 



## Bienvenue à vous !

Le centre d'accueil de jour *Les Francs-Bourgeois* est une structure qui propose en journée des activités sociales et thérapeutiques visant à maintenir l'autonomie, l'estime de soi et les liens avec l'extérieur. Nous pouvons vous accueillir plusieurs jours par semaine selon vos besoins. Notre équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous offrir un suivi adapté.

Vous trouverez dans ce livret les informations qui vous permettront de mieux

connaître l'organisation du centre et les modalités pratiques. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec votre entourage. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

**La direction**



D'une capacité de 18 places, le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.



## Le Centre d'accueil de jour Les Francs-Bourgeois

Le centre d'accueil de jour *Les Francs-Bourgeois* est un établissement médico-social accueillant des personnes atteintes de maladies neurodégénératives, jeunes et âgées.

Il est situé dans le IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au cœur du quartier animé du Marais. D'une capacité de 18 places, il est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 et un samedi par mois à partir de septembre 2017. En fonction de votre situation, nous vous accueillons entre un et trois jours par semaine. Les dates de fermeture liées aux vacances et aux jours fériés sont communiquées à l'avance chaque année.

Entièrement sécurisé, le centre dispose de plusieurs espaces dédiés à votre accompagnement :

- un accueil ;
- une salle de restauration ;
- des salles d'activités ;
- une salle de relaxation ;
- un petit jardin.

Un service de transport adapté peut être mis en place avec votre aide, pour vous conduire au centre et vous raccompagner à votre domicile. Nous sommes à votre disposition pour vous en expliquer les modalités.

# L'accompagnement

Notre objectif est de vous proposer des réponses adaptées à vos attentes afin de participer à l'amélioration de votre qualité de vie.

Vous serez entouré(e) d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de troubles neurodégénératifs. Elle comprend :

- **un médecin coordonnateur gériatre** ;
- **un psychomotricien** ;
- **un psychologue** ;
- **un infirmier** ;
- **un aide-soignant et un aide médico-psychologique** ;
- **un auxiliaire de vie.**

Des intervenants externes (musicothérapeute, professeur de tai chi...) viennent régulièrement animer des ateliers.

Votre accompagnement repose sur la participation à des activités thérapeutiques destinées à :

- maintenir l'autonomie au quotidien ;
- rompre l'isolement et créer des liens sociaux ;
- préserver ou restaurer l'estime de soi.

Vous bénéficierez, dans le cadre du projet d'accompagnement individualisé, d'un suivi avec des évaluations renouvelées tous les ans.

Un accompagnement spécifique est réservé aux profils dits « jeunes » (moins de 65 ans), avec des journées et des activités ciblées. Cette initiative est née d'un partenariat avec la Fondation UTB et le service du Professeur Dubois, responsable du centre national de référence pour les malades Alzheimer jeunes du CHU Pitié- Salpêtrière.

Nous proposons également un suivi des proches sous la forme de groupes de parole ou d'entretiens individuels.

Votre médecin traitant sera régulièrement informé sur votre séjour au sein du centre.



### **Le projet d'accompagnement individualisé**

Pour vous offrir une prise en charge adaptée à vos besoins, est établi, à l'issue d'une période d'observation de plusieurs semaines, un projet d'accompagnement

individualisé (PAI). Il prend en compte votre parcours, vos attentes, vos souhaits et vos capacités. Ce PAI est réactualisé chaque année et annexé à votre contrat de séjour.



# Votre journée au CAJ

Le centre ouvre ses portes du lundi au vendredi à partir de 9h30. La journée débute en toute convivialité autour d'un petit déjeuner et d'une revue de presse. Un programme d'activités est défini avec vous. Respectueux du rythme, des capacités et des attentes de chacun, il a pour objectifs de vous aider à développer votre autonomie et de faciliter l'ouverture sur l'extérieur.

Peuvent vous être proposés :

- **des activités manuelles** : art plastique, mosaïque, jardinage...
- **des ateliers d'expression** : revues de presse, écriture, débats, théâtre...
- **des activités cognitives** : ateliers mémoire, informatique, jeux de société, mots-croisés...
- **des activités psychomotrices et sportives** : relaxation, jeux sportifs, chi gong, tai chi...
- **des activités de socialisation** : sorties culturelles, promenades...

Ces activités sont encadrées par les professionnels du centre ou par des intervenants externes (professeurs de chant/d'arts martiaux, musicothérapeute...).

Les repas sont préparés par une société sous-traitante de restauration. Ils sont pris en commun dans une atmosphère conviviale pour favoriser les échanges. Sont garantis des menus variés et équilibrés.

Des moments de temps libre sont prévus durant lesquels vous pouvez choisir vos occupations.

## La journée du samedi sera réservée à l'accueil des aidants/aidés.

En matinée, des activités distinctes seront proposées aux uns et aux autres.

- Pour le groupe des aidants : atelier « évasion » avec l'art-thérapeute (de 10h à 11h), puis groupe de parole avec le psychologue (de 11h à 12h).
- Pour le groupe des aidés : revue de presse (de 10h à 11h) et atelier cuisine (de 11h à 12h).

Un déjeuner sera pris en commun entre 12h et 13h30. De 13h30 à 15h30, des sorties seront organisées pour les aidés, auxquelles pourront se joindre les aidants qui le souhaitent.

# À votre écoute

---

Le service administratif pour le suivi de votre facturation est accessible par téléphone aux heures ouvrables au 01 44 65 66 67.

En cas de problème, le directeur ou le responsable du centre d'accueil de jour sont là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale** (CVS) qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées sur le panneau d'information à proximité du bureau des éducateurs).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. Si votre état de

santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

## Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives. Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.





# Admission et modalités pratiques

---

## Conditions d'admission

Pour être accueilli(e) aux *Francs-Bourgeois*, vous devez :

- être âgé(e) de 50 ans et plus ;
- avoir un diagnostic de maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ;
- demander au médecin traitant de remplir le questionnaire médical que nous vous aurons préalablement remis.

À réception du dossier de candidature, un membre de l'équipe prendra contact avec vous pour convenir d'une visite des locaux avec le responsable du CAJ et/ou d'un rendez-vous de préadmission avec le médecin coordonnateur et le psychologue.

Une journée d'essai non facturée vous est proposée afin de guider votre souhait d'intégrer l'établissement et d'évaluer ensemble la capacité de la structure à répondre à vos besoins.

À l'issue de cette journée, le directeur décide des modalités d'admission en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous orienter.

## Les documents nécessaires à votre admission sont les suivants :

- une copie de la carte d'immatriculation à un régime d'assurance maladie ;
- en cas de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, une copie du jugement ;
- vos dernières ordonnances ;
- votre dernier avis d'imposition ;
- le questionnaire d'admission qui vous a été remis ;
- le questionnaire médical renseigné par votre médecin traitant ;
- une copie de la carte nationale d'identité ;
- un justificatif d'assurance sur votre responsabilité civile ;
- un relevé d'identité bancaire.







Jun 2017. Crédlit photo: Thomas Gogny. Réalisation: tand'M.

**Moyens d'accès :** Bus : lignes 29, 76, 69, 96  
Métro : ligne 1, arrêt « Saint Paul » ; ligne 7, arrêt « Pont-Marie » ; lignes 5 et 8, arrêt « Bastille »

## Les Francs-Bourgeois Centre d'accueil de jour

29 ter, rue des Francs-Bourgeois – 75004 Paris

Téléphone : 01 44 54 30 90

Courriel : [lesfrancsbourgeois@fondationpartageetvie.org](mailto:lesfrancsbourgeois@fondationpartageetvie.org)



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



[fondationpartageetvie.org](http://fondationpartageetvie.org)